



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35
 Nombre de conseillers présents : 30
 Nombre de procurations : 5
 Nombre de votants : 35
 Date de la convocation : 12 mars 2024
 Date de publication : 22 mars 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELoup Guillaume
---	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Convention 2024 avec la Fondation « 30 millions d'amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Rapporteur : Madame Patricia ANTOINE

Afin d'améliorer la gestion des animaux en divagation et errants sur son territoire, la Ville de Dole a signé, en 2014, une convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Dole et sa région pour assurer la prise en charge au sein de son refuge, des animaux en divagation.

En complément de la fourrière animalière, la Ville s'est engagée, depuis 2016, aux côtés de la SPA, dans une démarche de maîtrise des populations de chats errants du territoire.

Cette coopération consiste, pour la SPA, à assurer la stérilisation et l'identification des animaux et pour la Ville au paiement de la totalité des frais y afférent.

Pour accompagner cette démarche de maîtrise des populations de chats errants, la Fondation « 30 Millions d'Amis », reconnue d'utilité publique, propose aux communes volontaires, d'assurer également la stérilisation et l'identification de ces chats, moyennant une participation de la commune aux frais de vétérinaires à hauteur de 50 %.

Ainsi, la Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres à hauteur des montants maximums suivants :

- 80 € TTC pour une castration (mâle) ;
- 100 € TTC pour une ovariectomie (femelle) ;
- 120 € TTC pour une ovario-hystérectomie (femelle gestante).

Ce dispositif étant mis en place au sein de la Collectivité depuis 2019, la Fondation propose le renouvellement de cette coopération pour l'année à venir.

Celle-ci fera l'objet de conventions visant notamment à définir les modalités de versement de la contribution financière pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 13 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention 2024 ci-annexé, avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 35	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

*Fait à Dole, le 18 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Fondation « 30 Millions d'Amis »

Jean-Baptiste GAGNEUX

